

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 3 octobre 2022 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine-Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Monsieur Albini Fournier, conseiller
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Monsieur Jean-François Synnnett, conseiller
Madame Anna-Kim Fournier, conseillère

Absent : Madame Noëlla Daraiche, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

2022-10-017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour ®
- 3) Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2022 ®
- 4) Acceptation des déboursés de septembre 2022 ®
- 5) Acceptation des comptes à payer 16 261,68 \$ ®
- 6) Achat gratte à neige neuve ®
- 7) Audit de conformité CMQ sur la transmission des rapports financiers ®
- 8) Formation comité-Accès à l'information ®
- 9) Fonds Innergex-Ponctuels ®
- 10) Soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ®
- 11) Suivi du maire et des conseillers
- 12) Correspondance
- 13) Varia
- 14) Période de questions
- 15) Levée de la séance ®

2022-10-018

Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2022

Il est proposé par Jean-François Synnnett et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 6 septembre 2022 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2022-10-019

Acceptation des déboursés de septembre 2022

Il est proposé par Anna-Kim Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les déboursés de septembre 2022 soient adoptés tels que présentés.

2022-10-020

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 30 septembre 2022; en conséquence, après discussion, il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée

au montant de 16 261,68 \$ et que le secrétaire-trésorier procède à l'émission des chèques.

2022-10-021 Achat gratte à neige neuve

Considérant la saison hivernale qui arrive à grand pas;

Considérant que le conseil municipal veut optimiser le service de déneigement;

Il est proposé par Jean-François Synnett et résolu unanimement de faire l'achat d'une gratte à neige pour la pépinière, pour le prix de 19 000 \$ plus taxes et transport.

2022-10-022 Audit de conformité CMQ sur la transmission des rapports financiers

Considérant la correspondance reçue de la Commission municipale en ce qui concerne un audit sur la transmission des rapports financiers municipaux;

Il est proposé par Albini Fournier et résolu unanimement d'accepter le dépôt de cet audit préparé par la Commission municipale du Québec.

2022-10-023 Formation comité – Accès à l'information

CONSIDÉRANT que la Municipalité est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité doit constituer un tel comité;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu unanimement

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, Joël Côté Maire;
- de Vital Côté Directeur général;

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

2022-10-024

Fonds Innergex - Ponctuels

QUE les projets ainsi que les montants suivants soient acceptés;

Sur proposition de Sylvie Langlois

PROJETS PONCTUELS

ORGANISMES	MONTANTS ACCORDÉS
Club des 50 ans et plus	1000 \$
Administration Portuaire	1000 \$
Chevalier de Colomb Gros-Morne.	800 \$
Le comité du repas des aînés	1000 \$
La Fabrique Ste-Marie-Madeleine	1000 \$
TOTAL	4 800,00 \$

Résolu à l'unanimité des conseillers présents.

2022-10-025

Soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté sa nouvelle Politique et son plan d'action Municipalité amie des aînés au printemps 2022;

CONSIDÉRANT que le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés/ Volet 2 – *Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés* du Secrétariat des aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux offre aux MRC une aide financière représentant 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 75 000 \$ sur 36 mois pour l'embauche ou la mobilisation d'une ressource à la coordination de la mise en œuvre et du suivi des plans d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourrait bénéficier des impacts positifs du soutien, de la concertation et du partage d'information et d'expertise que pourrait favoriser l'embauche ou la mobilisation d'une ressource à la coordination de la mise en œuvre et du suivi des plans d'action en faveur des aînés au sein de la MRC de La Haute-Gaspésie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu unanimement

- de confirmer la participation de la municipalité à la démarche collective de mise en œuvre des plans d'actions Municipalité amie des aînés des municipalités et de la MRC de La Haute-Gaspésie de manière concertée;
- que le Conseil de la Municipalité appuie la MRC de La Haute-Gaspésie pour le dépôt d'une demande collective d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés/ Volet 2 – *Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés* du Secrétariat des aînés du ministère de la Santé et des services sociaux.

Suivi du Maire et des conseillers

Le Maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

Correspondance

Le Maire, Joël Côté, fait lecture des diverses correspondances.

Varia

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance.

2022-10-026

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 20.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté, maire

Vital Côté, directeur général